

**DIESE** Réunis en assemblée extraordinaire, les délégués des associations Jura-Bienne et Centre Jura ont adopté hier soir la 2e Conception régionale des transports et de l'urbanisation

## Feu vert au nouvel instrument de planification

PHILIPPE OUDOT

Une quarantaine de délégués des deux associations régionales Jura-Bienne (ARJB) et Centre Jura (ACJ) se sont retrouvés hier soir à Diesse à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire. Avec, comme plat principal au menu des discussions, la présentation et l'approbation de la 2e Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU, voir «La CRTU, c'est quoi?»).

Collaborateur de l'ARJB, Arnaud Brahier a rappelé que la CRTU était un vrai serpent de mer et que le premier document avait été approuvé en 2012. Or, celui-ci doit être révisé tous les quatre ans, l'objectif étant de mettre de l'huile dans les rouages en matière de planification. Sur mandat du canton, l'ARJB s'est donc mise à la tâche en 2014 déjà, notamment en raison d'un important changement de paradigme, à savoir la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), approuvée en 2013.

Pour cette 2e CRTU, l'ARJB a tenu compte d'éléments aussi divers que l'évolution démographique, le schéma régional des transports, les réserves de terrains à bâtir, etc., qui servent de base pour élaborer les mesures à

réaliser pour un développement territorial durable. Nouvelle LAT oblige, il a aussi fallu retirer plusieurs propositions de pôles de développement situés hors des zones constructibles, a relevé Arnaud Brahier.

### Trois pôles pour l'habitat

Le volumineux rapport concocté par l'ARJB a donc établi différentes fiches de mesures, avec des parties contraignantes qui répondent aux consignes cantonales. En matière d'urbanisation, trois secteurs font partie des 24 pôles pour l'habitat reconnus d'importance cantonale. A savoir celui de La Clé, à Saint-Imier (existant), et deux nouveaux – celui d'Espace-Birse, à Bévillard, et celui situé de part et d'autre de la gare de Moutier.

Pour définir les besoins en zones à bâtir, le canton a classé les communes en quatre catégories. Celles de niveau 3 et 4, dotées d'une dynamique démographique plus forte, peuvent disposer d'une plus grande marge de manœuvre que les autres. Il s'agit de Moutier et Saint-Imier (niveau 3) les autres étant Tramelan, La Neuveville, Corgémont-Sonceboz, Reconvilier-Tavannes, et désormais aussi Valbirse.

En ce qui concerne les zones d'activités, Arnaud Brahier a indiqué que mis à part les pôles cantonaux existants d'Espace-Défi, à Tramelan, et de La Clé, à Saint-Imier, qui ont encore du potentiel, le Jura bernois aurait besoin de nouvelles zones d'activités. Trois ont été identifiées, à Court, à Valbirse et à Loveresse. En conclusion, il a constaté que pour ces prochaines années, «la grande majorité des communes devront adapter leurs règlements pour densifier les constructions. Cela demandera un changement de mentalité car les nouvelles zones à bâtir ne seront possibles que si elles sont inscrites dans la CRTU».

### Rail et routes

Comme dans les autres régions, l'ARJB a fait différentes propositions au canton, qui a dé-

fini les priorités. Dans le domaine ferroviaire, plusieurs projets ont été supprimés, les autres, jugés prioritaires, sont proposés dans le programme de financement de la Confédération. Pour la période 2019-2022, Arnaud Brahier a cité les travaux pour le tunnel de Gléresse, ainsi que la construction d'un arrêt à La Clé, à Saint-Imier, relevant à propos de ce dernier qu'«on ne sait toujours pas s'il sera financé par la Confédération».

### Tunnel en sursis

Ensuite, pour les années 2023 à 2026, il a cité l'aménagement d'un nouvel arrêt à Bévillard, ainsi que le déplacement de la gare de Villeret. Enfin, à partir de 2027, il a mentionné le projet d'assainissement du tunnel du Weissenstein (170 mios), ainsi que d'autres gros investissements sur des points de croisements – indispensables pour assurer le maintien d'une offre de qualité – sans oublier des travaux en gares pour faciliter l'accès des personnes handicapées.

En matière de routes, divers projets sont en cours – la traversée de Diesse – ou se feront sous peu, à Orvin, ou sur la route du Mont-Crosin. En revanche, le canton a pour le moment écarté deux projets de requalification de routes cantonales à Tavannes et à Moutier, jugeant le rapport coût/bénéfice trop élevé. «Sans doute le canton souhaite-t-il voir l'impact qu'aura l'ouverture complète de l'A16 avant de donner son feu vert», a-t-il observé.

«Avant que le président Jean-René Carnal ne soumette la CRTU au vote, les représentants de Romont et Elay ont fait part de leur profonde déception de voir que les petites communes étaient les parents pauvres de cette planification. «On nous considère un peu comme des réserves d'Indiens. Pourtant, Romont n'est qu'à 3 km d'une ville comme Granges!», a dénoncé son maire Yvan Kohler. Au final, les délégués ont approuvé la 2e CRTU par 24 voix contre 1. »



Autrefois occupé par l'usine Schaublin, le secteur Espace-Valbirse, à Bévillard, est l'un des 24 sites prioritaires reconnus comme d'importance cantonale en matière d'urbanisation. CATHERINE BÜRKI

## Non, on ne brasse pas du vent

**PLAN DIRECTEUR ÉOLIEN** Arnaud Brahier, toujours lui, a également présenté aux délégués où en était le projet de révision du plan directeur régional des parcs éoliens, révision réclamée par plusieurs communes. Dressant un état des lieux, il a rappelé que le parc Juvent de la Montagne du Droit était désormais achevé, après le 2e repowering. Les 16 éoliennes permettent désormais d'atteindre une production de 70 GWh. Du côté de la Montagne de Tramelan (7 turbines, pour une production de 28 GWh), les oppositions sont en cours de traitement.

En ce qui concerne le parc de la Joux-du-Plâne, projet bicantonnel à cheval sur les communes de Sonvilier et de Val-de-Ruz, il est en cours de planification. Celui-ci prévoit la construction de 7 machines sur territoire bernois, et 4 sur sol neuchâtelois, pour une production attendue de 80 GWh. Du côté du parc Montoz-Pré Richard, le projet est au stade de l'examen préalable. Il devrait voir la construction de 7 éoliennes. Et Arnaud Brahier de rappeler que sa réalisation est liée à celle du parc voisin de la Montagne de Gran-

ges, sur territoire soleurois. Si d'autres projets potentiels sont encore dans le pipeline – sur la Montagne du Droit, au-dessus de Corgémont, du côté de la Montagne de Romont et du Mont-Sujet – d'autres sont en passe d'être abandonnés: un sur la Montagne de Moutier, et un autre, bicantonnel, sur les communes de Rebévelier et Lajoux. Comme l'a souligné Arnaud Brahier, si tout se passe comme prévu, le nouveau plan directeur devrait être soumis aux communes en 2018.

**EXTRACTION ET DÉCHARGE** Enfin, les délégués ont aussi pris connaissance de l'avancement des travaux du projet de révision du plan directeur régional d'extraction et de décharge des matériaux. Pour que le Jura bernois puisse être autonome dans ce domaine, «nous avons besoin de deux nouveaux sites d'extraction, pour un volume de 500 000 m<sup>3</sup> chacun, ainsi qu'une décharge pour le dépôt de matériaux inertes, d'une capacité comprise entre 0,5 et 1 million de mètres cubes». Le projet, en cours d'examen auprès du canton, devrait être présenté pour approbation aux communes en 2017. » PHO

**REGISTRE FONCIER** Coordination intercantonale des données

## Plate-forme nommée Terravis

Les registres fonciers des cantons de Berne, de Soleure, des Grisons et du Tessin ont créé l'association TerrAudits. Cet organe assurera une coordination intercantonale et interautorités des contrôles des plates-formes de données dans le domaine du registre foncier.

La loi impose des obligations de surveillance aux autorités du registre foncier et services de protection des données en ce qui concerne les plates-formes de données cadastrales. La plate-forme «Terravis», utilisée par les cantons concernés, est exploitée par un tiers externe. L'association TerrAudit soutiendra ses cantons membres dans l'exercice effectif de leurs devoirs de surveillance de Terravis.

En leur qualité de détentrices des données, les autorités du registre foncier assument la responsabilité principale de la surveillance, y compris lorsqu'elles font appel à un tiers pour remplir leur mission. Elles doivent s'assurer que ce tiers respecte les dispositions légales. Comme il s'agit de l'occurrence d'autorités cantonales publiques, la surveillance du droit de protection des données incombe aux services ad hoc des cantons. Les délégués à la protection des données veillent à ce que les autorités du registre foncier assument cette responsabilité.

Pour que ces contrôles soient efficaces, il faut toutefois disposer des ressources humaines et des connaissances techniques

nécessaires. Comme en général ni les autorités du registre foncier ni les services de protection des données ne remplissent cette condition, l'association TerrAudit coordonnera les contrôles par-delà les limites entre cantons et autorités, et les déléguera à un professionnel externe, soit à une entreprise de révision. TerrAudit travaillera en étroite collaboration avec cet organe de révision pour la réalisation des contrôles et transmettra les résultats à ses membres.

Peuvent être membres de TerrAudit les cantons proposant leurs données cadastrales sur un portail d'information intercantonal et/ou participant aux échanges électroniques par une plate-forme intercantonale. » CBE

PUBLICITÉ

ENTRE USM ET VOUS,  
**UNE QUESTION D'ORGANISATION ET D'ÉQUILIBRE.**

#usmmakeityours



**BRECHBÜHL INTERIEUR**  
Hauptstrasse 54  
2560 Nidau  
Tél. 032 332 80 40  
www.brechbuehlinterieur.ch

**USM**  
Systèmes d'aménagement

www.usm.com